



N° de référence de l'Agence : 84117

Québec, le 8 février 2023

Myrzah Tavares Bello
Vice-Présidente, Développement durable et Ressources humaines
Minière O3
1100, Avenue des Canadiens-de-Montréal (Suite 300)
Montréal, QC H3B 2S2
<adresses de courriel caviardées>

OBJET : Avis de la suspension du délai de 180 jours pour le projet minier aurifère Marban

Bonjour,

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) accuse réception de votre demande écrite de suspension du délai de 180 jours pour la phase de planification, et a suspendu le délai à compter du 6 février 2023, soit le 68e jour du délai de 180 jours.

Le délai de 180 jours est la période au cours de laquelle l'Agence doit fournir à Minière O3 un avis de lancement de l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence décide qu'une telle évaluation est requise.

Lorsque Minière O3 aura fourni à l'Agence sa réponse au sommaire des questions et une description détaillée du projet, l'Agence affichera un avis indiquant que le délai de 180 jours reprend son cours.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au (418) 570-4872 ou à l'adresse marban@iaac-aeic.gc.ca.

Veuillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

<Original signé par>

Lennie Boutet
Gestionnaire de projets
Agence d'évaluation d'impact du Canada

